



GROUPE LORRAIN D'AUDIT MEDICAL

1A place du marché 57220 Boulay – 03 87 57 33 66

S'évaluer pour évoluer

<http://www.glam-sante.org>



Boulay, le 19 mars 2006

Objet : invitation à un audit sur la prescription d'acide folique en péri conceptionnel
Courrier adressé à l'ensemble des généralistes et gynécologues libéraux lorrains

Cher confrère .

Le **spina bifida** peut être prévenu par la prescription **d'acide folique** de façon systématique aux femmes, en péri conceptionnel.

Cette supplémentation en acide folique est recommandée chez les femmes quatre semaines avant la procréation et huit semaines après, mais elle est peu appliquée.

C'est en partant de ce constat que le Groupe Lorrain d'Audit Médical (GLAM) a le plaisir de vous inviter à un nouvel audit dont le thème est :

<p>La prescription d'acide folique en péri conceptionnel, en prévention du spina bifida, est elle conforme aux recommandations ?</p>

L'expérimentation de cet audit par plusieurs médecins du GLAM montre sa faisabilité. Le pourcentage des femmes supplémentées lors du 1^{er} tour sera certainement faible mais ce sera l'occasion pour les participants d'en prendre conscience et d'améliorer les pratiques en vue du 2^{ème} tour.

Cet audit fait l'objet d'une thèse de médecine générale et se déroulera en deux temps :

1/ printemps 2006 : envoi aux généralistes et gynécologues libéraux lorrains de la grille à remplir. Recueil des données et exploitation des résultats par renvoi de cette grille anonymisée au médecin responsable de l'audit. Envoi des résultats aux participants.

2/ printemps 2007 : 2^e tour d'audit avec envoi aux participants du 1^{er} tour de la même grille pour comparaison des résultats à un an. Envoi des résultats finaux et soutenance d'un travail de thèse sur le sujet.

Le dépouillement des grilles sera fait de façon anonyme. L'utilisation du numéro d'anonymat connu du seul responsable du dépouillement de l'enquête permettra de vous restituer vos résultats personnels et ceux de l'ensemble du groupe. Nous vous encourageons à renvoyer les grilles quel que soit le résultat ou nombre de patientes incluses.

Nous vous rappelons que l'audit respecte le secret médical et que le médecin chargé de l'exploitation signe un engagement de confidentialité.

Cet audit s'inscrit dans vos efforts d'évaluation de vos pratiques professionnelles définis par la loi du 13/08/2004.

En souhaitant un bon accueil de votre part de cette démarche d'auto évaluation, nous vous adressons nos salutations confraternelles.

Dr J. Birgé
Président du GLAM

M. Doron
thésard

Dr M. Scheffler
Présidente du Collège de
gynécologie de Lorraine et
des régions de l'Est